



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE



VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?  
**ON LES RÉCUPÈRE !**  
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?  
**VENEZ LES DÉCLARER !**

RENDEZ-VOUS DANS LES SITES DE COLLECTE D'ARMES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

Ne prenez pas les transports en commun avec vos armes.

L'opération ne concerne pas les objets dangereux : munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en détenez, appelez votre préfecture pour organiser un enlèvement sécurisé.

Plus d'informations sur [interieur.gouv.fr/armes](http://interieur.gouv.fr/armes)



Du 25 novembre au 02 décembre, de 09h00 à 17h00 :

- Si vous souhaitez abandonner des armes et que vous êtes dans l'incapacité physique de vous déplacer, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la préfecture au 04 75 79 29 50 pour organiser un enlèvement sécurisé.
- Si vous disposez d'objets dangereux à détruire, il est impératif de ne pas les manipuler et les transporter. Vous êtes invités à contacter la préfecture au 06 07 70 77 76 pour organiser un enlèvement sécurisé.

